

A l'ouverture de la séance du 22 septembre 2015, 44 membres sont présents ou représentés (79 membres en exercice, 27 membres présents, 17 procurations).

### **1. Autoévaluation : volets formation**

Le conseil académique réuni en formation plénière émet un avis favorable à la campagne d'évaluation des formations des dossiers d'auto-évaluation suivants :

<b>CHAMP DEG</b>	
L3	Administration publique
LP	Droit et métiers du notariat
LP	Gestion de l'habitat social
LP	Management des établissements équestres
LP	Management services aériens
LP	Activité artistique et culturelle
LP	Métiers administratifs territoriaux
LP	Métiers arts de la table
LP	Métiers touristiques de la découverte économique
LP	Mode et haute technologie
LP	PME/PMI
M	Droit des affaires
M	Droit privé
M	Droit public
M	Management
M	Management international
<b>CHAMP SHS</b>	
L	Géographie et aménagement
L	Histoire UCO
M	Dynamiques et actions sociales territoriales

<b>CHAMP SANTE</b>	
M	Sciences pharmaceutiques

<b>CHAMP ARTS LETTRES ET LANGUES</b>	
L	LEA UCO
L	Lettres UCO
L	LLCER UCO

<b>CHAMP STI</b>	
L	Génie civil
L	SVT
LP	Conception machines spéciales
LP	Logiciels libres
LP	Maîtrise de l'énergie
M	Maintenance immobilière sécurité
M	Technologies innovantes

Cette décision a été adoptée à main levée à l'unanimité avec 44 voix pour.

### **2. Autoévaluation : volets recherche**

Le conseil académique en formation plénière émet un avis favorable à l'unanimité aux dossiers d'autoévaluation du volet recherche.

Cette décision a été adoptée à main levée à l'unanimité avec 44 voix pour.

### **3. Campagne d'emplois des enseignants et enseignants-chercheurs**

Le conseil académique en formation plénière émet un avis favorable à la majorité à la campagne d'emploi des enseignants et des enseignants-chercheurs.

Cette décision a été adoptée à main levée à la majorité avec 42 voix pour et 2 abstentions.

#### **4. Modification des statuts de l'Université d'Angers : création UFR Santé**

Le conseil académique en formation plénière émet un avis favorable à l'unanimité à la modification des statuts de l'Université d'Angers concernant la suppression de l'UFR Médecine et de l'UFR SPIS et la création de l'UFR Santé.

Cette décision a été adoptée à main levée à l'unanimité avec 44 voix pour.

Fait à Angers, le 22 septembre 2015

**Jean-Paul SAINT-ANDRÉ**  
*Président de l'Université d'Angers*

*Signé*